FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



1. Identification

Identificateur de produit **ACCU-VIS®** Autres moyens d'identification Aucune.

Non disponible. Usage recommandé **Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société CETCO, an MTI Company **Adresse** 2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192

États-Unis

800 527-9948 Téléphone Information générale

Site Web http://www.cetco.com/

Courriel safetydata@mineralstech.com

Numéro de téléphone

d'urgence **Fournisseur** No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962

Non disponible.

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** Dangers pour la santé Non classé. Non classé. **Dangers environnementaux**

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune. Aucune. Mention d'avertissement

Mention de danger Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Intervention En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements 38 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 38 % du supplémentaires mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 38 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 35 % du

mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11- C14		78330-21-9	3 - < 5	
Autres composant sous les niveaux à déclarer			90 - 100	
Constituants				
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Acrylate de sodium polymérisé avec l'acrylamide		25085-02-3		
ACRYLAMIDE		79-06-1	0 - 0.05	

Nom de la matière : ACCU-VIS® SDS CANADA

4641 Version n°: 15 Date de révision: 14-Décembre-2021 Date d'émission : 09-Août-2018

DSD: Directive 67/548/CEE. CLP: Règlement nº 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette

substance.
M: Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. * Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Pour le texte complet des mentions R mentionnées dans cet article, voir article 15.

4. Premiers soins

Inhalation

Si les gaz/émanations/vapeurs/poussières/brumes du matériau sont inhalés, emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Peu probable en raison de la forme du produit.

Contact avec la peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Mousse antialcool. Poudre. Poudre chimique, CO2, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Risques d'incendie généraux

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éteindre toutes les flammes à proximité. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Constituants	Type	Valeur	Forme
Constituants	туре	Valeui	1 Office
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA	0.03 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurit	é au travail, Annexe 1, Tablea	u 2)
Constituants	Туре	Valeur	,
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA	0.03 mg/m3	
	ie-Britannique. (Valeurs limites d r la santé et sécurité au travail 29		il pour les substances
Constituants	Туре	Valeur	Forme
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA	0.03 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
Canada. LEMT de Manitoba (Ro	èglement 217/2006, Loi sur la séc	curité et l'hygiène du travail)	
•	Туре	Valeur	Forme
Constituants	71		
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA	0.03 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)		-	inhalables.
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA	-	inhalables.
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Canada. LEMT pour l'Ontario. (TWA (Contrôle de l'exposition à des ag	gents biologiques et chimique	inhalables. s) Forme
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Constituants ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA (Contrôle de l'exposition à des au Type TWA	gents biologiques et chimique Valeur 0.03 mg/m3	inhalables. S) Forme Fraction et vapeur inhalables.
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Constituants ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)	TWA (Contrôle de l'exposition à des au Type	gents biologiques et chimique Valeur 0.03 mg/m3	inhalables. Forme Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Type
Valeur

ACRYLAMIDE (CAS
79-06-1)

8 heures

0.09 mg/m3
Fraction et vapeur inhalables.
Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des vêtements imperméables aux hydrocarbures si le contact est inévitable. Porter des

gants appropriés résistants aux produits chimiques Utiliser des gants imperméables.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si de la brume est créée (par fusion ou vaporisation) et les dispositifs de maîtrise des concentrations du site ne sont pas suffisants, porter un respirateur de protection contre les vapeurs organiques convenant aux fines particules d'huile.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Visqueux.

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Blanc.

Odeur Pétrole

Seuil olfactif Non disponible.

pH 5 - 8

Point de fusion et point de

Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et > 100 °C (> 212 °F)

domaine d'ébullition

Point d'éclair n'a pas de point d'éclair

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur 8.0

1 - 1.2 g/cm3 Densité relative

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition 150 °C (302 °F) 20.5 mm²/s Viscosité Viscosité température 40 °C (104 °F)

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Combustible IIIA estimation Classe d'inflammabilité

Combustible IIIA Classe du point d'éclair Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.1

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Ne pas congeler.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Gaz toxique Aux températures de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de

carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Produit Espèces Résultats d'épreuves

ACCU-VIS®

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin 5467 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 6.229 mg/l/4h

Constituants Espèces Résultats d'épreuves

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)

Aiguë Cutané

DL50 Rat 400 mg/kg

Orale

DL50 Rat 124 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

ion Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Provoque une irritation

cutanée cutané

Lésions oculaires Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

ACRYLAMIDE, Fraction et vapeur inhalables. Sensibilisation cutanée

(CAS 79-06-1)

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité On ne s'attend pas à ce qu'une exposition professionnelle ait des effets cancérogènes.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Constituants		Espèces	Résultats d'épreuves
ACRYLAMIDE (CAS 79-06-	1)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	98 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	109 mg/L, 96 heures
<i>Aiguë</i> Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	77 - 160 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Règlements locaux d'élimination

Autres effets nocifs

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Nom de la matière : ACCU-VIS®

4641 Version n°: 15 Date de révision: 14-Décembre-2021 Date d'émission : 09-Août-2018

7/9

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE

94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

Nom de l'inventaire

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet. **Protocole de Kyoto**

Protocole de Montréal

Sans objet.

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

Australie

	(AICIS)	
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

Inventaire australien des substances chimiques industrielles

16. Autres informations

Date de publication09-Août-2018Date de la révision14-Décembre-2021

Version n° 15 Références ACGIH

EPA: Base de données AQUIRE

réglementant les substances toxiques)

NLM : Base de données de substances dangereuses

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

s

Nom de la matière : ACCU-VIS® SDS CANADA

En stock (Oui/Non)*

Non

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers: dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs, qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision

Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Données sur l'élimination: Instructions pour l'élimination

Données réglementaires: États-Unis

Nom de la matière : ACCU-VIS® SDS CANADA

4641 Version n°: 15 Date de révision: 14-Décembre-2021 Date d'émission : 09-Août-2018